



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 109.2020

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	26	Pour :	26	Contre :	0

*Date de la convocation :* 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. DENES. FABREGAS. MM. FERRARI. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

**Pouvoir(s) :** M. DUBLIN à Mme MERLE-JOSE. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** MM. DEBUISSER. DUBLIN. M. FRIGOUL. Mmes FOISSAC. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme VIGNE.

### **Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**Exposé :**

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations TLA XV, Club Karaté Aucamville, US Aucamville Handball, Aucamville Escrime, Saint-Alban Aucamville Football Club, Tennis Club Aucamville, ainsi que FCPE écoles primaires et maternelles étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,

Vu l'avis favorable de la commission sport du 05 novembre 2020

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 novembre 2020,

Entendu les exposés de M. ANDRE, Maire, et M. FERRARI, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article unique :** d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

**SPORT**

- TLA XV : 9 000 euros
- Club Karaté Aucamville : 2 000 euros

- US Aucamville Handball : 5 000 euros
- Aucamville Escrime : 2 000 euros
- Saint-Alban Aucamville Football Club : 9 000 euros
- Tennis Club Aucamville : 3 500 euros

### EDUCATION JEUNESSE

- FCPE écoles primaires et maternelles : 435 euros

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20201126-26112020\_109-DE  
Reçu le 03/12/2020  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
03/12/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E